

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°3

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF

Sans surprise, les prévisions budgétaires sont moroses.

Certes les recettes sont en hausse mais les dépenses croissent aussi **et aucune piste sérieuse d'économie sur les dépenses de fonctionnement n'est dégagée.**

Nos propositions de comparer ligne budgétaire par ligne budgétaire avec des villes comparables, sont rejetées avec l'argument absurde «à Villebon, c'est différent». Et pourtant, des explications sérieuses sont dues pour des dépenses de carburant 4 fois plus importantes ou un journal municipal plus de deux fois plus coûteux(*), etc

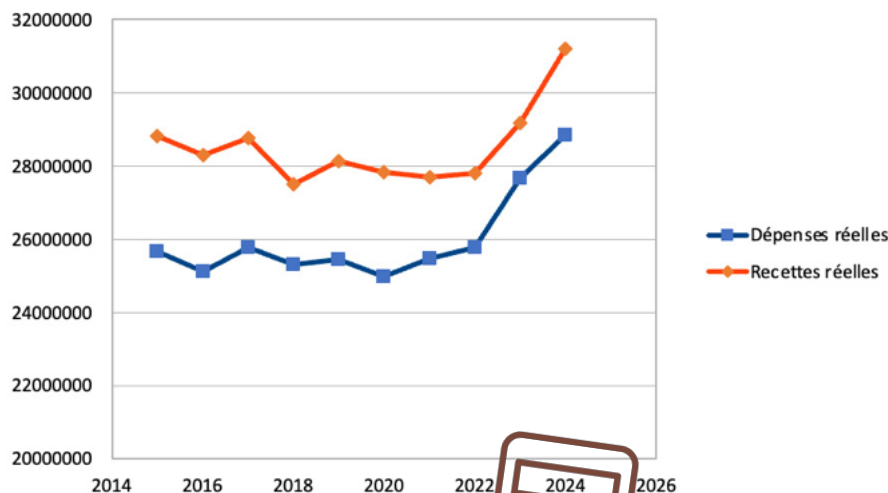
Pour 2024, les subventions aux associations ont été maintenues à l'identique sans prise en compte de l'inflation. Pour les grosses structures (ASV, MJC, etc) avec des dépenses de personnel, c'est l'équivalent d'un emploi en moins pour chacune.

Le budget investissement est très élevé (plus de 8,3M€) et se boucle avec un emprunt 4.2M€. De fait, de nombreux travaux sont nécessaires, travaux différés des années précédentes et qu'il n'est plus tenable de repousser alors que la fin du mandat est en vue.

POINTS DE VIGILANCE

lister une fois de plus les pistes d'économie et espérer être entendu.

Exercer une pression pour que le budget 2025 ne soit pas une répétition de 2024 pour les associations.



(*) Comparaison avec la ville de Bures sur Yvette dont la population, le géographie urbaine, etc sont très similaires à Villebon
(**) montant non définitif tant que les comptes de l'année 2023 ne sont pas terminés.

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°3

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRÈCHE

Promis juré, une nouvelle crèche allait être construite avec **60 berceaux, au centre du quartier de la Roche** et allait remplacer la crèche Joachim du Bellay et celle de la Roche.

La PMI(*) aurait même accordé une prolongation de l'agrément de cette dernière qu'à la condition expresse qu'une nouvelle structure la remplace dans les plus brefs délais.

Patatras, le budget déjà important a explosé par suite des erreurs de l'architecte, de l'inflation, etc et atteignait finalement le montant de 7,15M€ euros, soit 2,65M€ de plus que le budget prévu.

Mais, combien de centaines de milliers d'euros ont déjà été dépensés en vain ?

Et hop pour M. Le Maire, c'est le moment de raconter une nouvelle histoire aux Villebonnais : la PMI n'aurait jamais été réticente à renouveler l'agrément, des pistes d'économie sur le projet ont déjà été identifiées.

Pressé de questions, **M. Le Maire a du reconnaître qu'il ne pouvait pas assurer de maintenir le nombre de berceaux.**

Cela ne l'a pas empêché de proposer au vote le financement d'un nouveau projet sans être capable de décrire celui-ci.

(*) PMI : Protection Maternelle et Infantile

SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ DANS VILLEBON

Villebon sur Yvette a rejoint le groupe toujours grandissant, des villes soucieuses d'assurer la sécurité de tous, de réduire les nuisances sonores, etc en limitant la vitesse à 30 km/h.

Malheureusement les automobilistes ne sont pas informés. Seuls, quelques rares panneaux signalent la limitation applicable et comme chacun peut en faire l'expérience, des conducteurs oublient régulièrement de respecter celle-ci. Parcourir la rue des Maraichers en respectant la limitation, c'est courir le risque de se faire doubler par l'un de ces conducteurs qui entend bien profiter de cette rue dépourvue d'éléments ralentisseurs.

En conseil, nous avons alerté le maire sur cette situation et demandé une amélioration de la signalisation. Le maire a répondu qu'un panneau en entrée et sortie de zone sont suffisants. Il méconnaît le facteur humain et les bonnes pratiques.

MÊME LE GPS S'Y PERD !



POINTS DE VIGILANCE

Maintien du nombre de places en crèche

Exiger une programmation rationnelle et transparente du projet de sa définition à sa réalisation

Exiger un retour d'expérience / audit sur les projets de la ville

Obtenir une réduction effective de la vitesse de circulation en imposant une signalisation explicite.

Obtenir l'ajout de dispositif de limitation de vitesse aux endroits critiques

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°3

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

DES FAITS INACCEPTABLES

Les conseillers municipaux peuvent être joints par courrier à la mairie. Ces correspondances sont personnelles et leur sont remises dans une boîte aux lettres situées dans l'hôtel de ville.

C'est ainsi à Villebon comme dans toutes les communes mais **M. Le Maire a récemment demandé au personnel municipal d'ouvrir les correspondances avant de les remettre à leur destinataire.**

Cette demande est illégale, totalement inacceptable et contredit un avis du conseil d'État.

” Nous demandons que des instructions claires et écrites sur le respect de la confidentialité de la correspondance de tous, élus et personnel, soit donné au personnel municipal en charge du courrier. ”

SCANNEZ MOI !



Vos élus



Dominique DURAND



Ophélie GUIN



Régis VAILLANT



Gilles MORICHAUD



Marina Boutault-Labbé



Olivier TRIBONDEAU


NOUS RENCONTRER


Venez nous rencontrer tous les premiers samedis du mois de 10:30 à 12:00 à la salle de la Boissière.


Pour nous faire part d'une demande, d'un avis, pour demander des explications, pour faire connaissance ... nous sommes à votre disposition!


La salle de la Boissière se trouve au clos de la Boissière, accès entre le 22 et le 24 rue des Casseaux.

Nous contacter

 06 52 93 75 68

 villebon-partageons-demain.fr

 contact@villebon-partageons-demain.fr

 /villebon.partageonsdemain